

Avec 7 États dissidents, la bataille pour la Maison-Blanche s'annonce épique

écrit par Jacques Guillemain | 18 décembre 2020



Non, je ne partage pas le pessimisme de Guy Millière car Trump a encore deux jokers dans la poche.

[Les Américains attachés aux valeurs de l'Amérique n'ont pas dit leur dernier mot](#)

Primo, la voie judiciaire n'est pas fermée, bien au contraire.

Secundo, l'option d'un recours à la loi martiale reste d'actualité, s'il est prouvé que de gros poissons ont trahi le pays avec l'aide de la Chine.

Pour moi, Biden est mal parti.

C'est une bataille juridique titanesque qui se prépare pour le 6 janvier 2021.

En effet, le 14 décembre et dans chaque État, le collège électoral chargé de désigner le vainqueur des élections,

conformément au scrutin du 3 novembre, **a connu un vent de révolte de la part des élus républicains** qui ont refusé de voter Biden dans les États litigieux.

Dans 7 États, Nevada, Pennsylvanie, Michigan, Nouveau Mexique, Arizona, Géorgie et Wisconsin, les élus républicains ont désigné leur propre liste et voté Trump.

Ce sont ces doubles listes qui ont été envoyées au Congrès.

Ce qui signifie que le 6 janvier, quand le dépouillement des enveloppes du vote des grands électeurs aura lieu, 7 États sur 50 auront une double liste.

La liste conforme au vote frauduleux du 3 novembre, certifiée par le gouverneur de chaque État, et la liste dissidente envoyée par les élus républicains qui n'acceptent pas la fraude.

Ce qui va obligatoirement donner lieu à un combat sans merci entre juristes des deux camps. On va voir pourquoi.

Cette révolte inattendue des élus républicains répond à l'ignoble obstruction des juges locaux et de la Cour suprême, qui ont systématiquement nié la fraude et refusé d'examiner les plaintes du camp Trump.

Par conséquent, rien n'est joué, n'en déplaise au camp des tricheurs.

Ne croyez pas les médias qui affirment que le vote du 14 décembre a confirmé la victoire de Biden car c'est totalement faux. Le lavage de cerveau est permanent.

Trump continue le combat contre les forces du Mal car l'enjeu de ces élections est planétaire. **C'est le combat des patriotes du monde occidental contre les ayatollahs mondialistes.**

Quand la presse française nous présente un Donald Trump abattu et isolé, elle ment.

Quand le 15 décembre, Mitch McConnell, le patron des Républicains au Sénat, capitule et félicite Biden, Trump rétorque :

“Mitch, 75 000 000 de voix, un record pour un Président en exercice, et de loin, il est trop tôt pour abandonner. Le Parti républicain doit apprendre à se battre. Les gens sont en colère !”

Que va-t-il se passer le 6 janvier ?

Mike Pence, le vice-président des États-Unis qui est également président du Sénat va procéder au dépouillement des enveloppes envoyées par les législatures de chaque État le 14 décembre.

Pour 43 États où il n’y a aucun litige, tout va se passer normalement. Mais pour les 7 États litigieux, **il y aura deux listes en concurrence, la liste “officielle” pro-Biden et la liste dissidente pro-Trump.**

Dès lors, il va falloir que le Sénat et la Chambre des représentants se mettent d’accord pour désigner la liste gagnante, celle pro-Biden ou celle pro-Trump.

Si aucun accord n’est possible, tout va se compliquer, car la loi de 1876, élaborée après la guerre civile, est sujette à interprétation.

Tout est expliqué dans cette vidéo :

Le texte de 1876 qui régit les litiges comme celui d’aujourd’hui, se contredit. Et c’est tout le problème.

Dans une phrase de 275 mots, un roman-fleuve où la ponctuation permet toutes les interprétations possibles, on peut lire :

“Si les deux chambres ne peuvent se mettre d’accord sur la liste gagnante d’un État, alors le vote de cet État est

écarté.”

Ce qui garantirait la réélection de Trump, car Biden ne pourrait atteindre la barre de 270 grands électeurs s’il perd 7 États le 6 janvier.

Car dans ce cas, un nouveau vote aurait lieu à la Chambre des représentants, accordant une trentaine d’États à Trump et une vingtaine à Biden.

Mais un peu plus loin, le même texte ajoute : **“En cas de désaccord des deux chambres, c’est la liste certifiée par le gouverneur de l’État qui doit être prise en compte”.**

Donc la liste Biden !

On imagine que la bataille juridique qui s’annonce va être titanesque, tant l’enjeu est planétaire. **Les avocats constitutionnalistes vont s’étripier.**

La Cour suprême devra sans doute trancher le conflit. Suivra-t-elle Trump ou bien va-t-elle capituler par peur de l’inévitable cataclysme qui va suivre, en cas de renversement de l’élection ?

Ce serait une capitulation sans conditions des 9 “sages” de la Cour suprême devant les tricheurs démocrates. Une tache indélébile dans l’histoire de la plus haute juridiction du pays. Cela me paraît impensable.

Enfin, n’oublions pas le rapport Ratcliffe qui doit être remis demain à Donald Trump.

Si les preuves d’une intrusion de la Chine par l’intermédiaire des machines à voter Dominion sont avérées et si des Américains de haut niveau sont impliqués dans cette fraude, donc **coupables de haute trahison**, je pense que Trump aura assez de courage pour utiliser le décret de 2018 et instaurer la loi martiale.

Dans ce cas, tout le processus électoral sera stoppé net, donnant aux tribunaux militaires le pouvoir de juger et condamner les fraudeurs.

Ça va tanguer sévère, mais je ne crois pas que Trump soit homme à se dégonfler si les preuves lui donnent raison. Il assumera le chaos si les milices des antifas et de BLM veulent imposer leur loi.

Rien n'est perdu, croisons les doigts.

<https://ripostelaique.com/avec-7-etats-dissidents-la-bataille-pour-la-maison-blanche-sannonce-epique.html>